C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DUPLESSIS

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 14 septembre 2020, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Son Honneur le Maire Monsieur Martin ST-LAURENT

Monsieur Danny BOUCHARD, Madame Cindy VIGNOLA, Monsieur Marco OUELLET, Monsieur Shannon POWER. Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Daniel BERGERON.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Philippe Pichet, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2.- Résolution adoption du procès-verbal;
- 3.- Résolution adoption des comptes à payer;
- 4.- Résolution pour autoriser le paiement des factures à Cain Lamarre Casgrain Wells;
- 5.- Résolution pour accepter l'embauche de madame Marie-Ève Arsenault au poste d'animatrice maison des jeunes (25 h);
- 6.- Résolution pour annuler les assurances des venelles hébergeant des employés (1, 3, 4, 9 et 11, venelle 7);
- 7.- Résolution pour autoriser monsieur Philippe Pichet à signer le contrat pour le projet de brigadier scolaire avec le centre de service du Fer;
- 8.- Résolution fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes;
- 9.- Résolution pour renouveler l'entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'état situées dans la ville de Fermont;

AFFAIRES DIVERSES

10.- Résolution – fermeture de la séance.

R20-09-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R20-09-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R20-09-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 août 2020, au montant de **1 847 378,08 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 09-20

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes* C-19, art. 481 a). Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► <u>1 847 378,08 \$</u>

Paiements internet : 3206 à 3233 359 040,36 \$

Paiements par chèque : 23937 à 23939; 23941 à 24029; <u>1 172 880,53 \$</u>

24031 à 24039; 24041 à 24056

Chèques de moins de 1 000 \$ 21 771,11 \$ Chèques de plus de 1 000 \$ 1 510 149,78 \$

1 531 920,89 \$

Dépôts de paies # 31 à 34 315 457,19 \$

GRAND TOTAL <u>1 847 378,08 \$</u>

SANDRA GAGNON

Sandra Gagnon, trésorière

R20-09-04 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES À CAIN LAMARRE

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière à payer les factures suivantes à *CAIN LAMARRE* :

Facture 10-134972

15 290,81 \$

9 571,67 \$

Dossier Bloom Lake (contestation en Cour Supérieure en révision de la décision de la Cour du Québec et du TAQ)

Facture 10-134973
Services professionnels rendus en juin 2020
Dossier Bloom Lake (taxes impayées et Loi sur les arrangements avec les créanciers)

Pour un total de 24 862,48 \$, taxes incluses;

ADOPTÉE

R20-09-05

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MADAME MARIE-ÈVE ARSENAULT AU POSTE D'ANIMATRICE MAISON DES JEUNES (25 H)

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Catherine Bérubé au poste de commis à la bibliothèque laissant ainsi le poste d'animatrice maison des jeunes (25 h) vacant;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Ève Arsenault est à l'emploi de la Ville de Fermont depuis le 18 mars 2007;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Ève Arsenault possède toutes les exigences liées à l'emploi;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'embauche de Madame Marie-Ève Arsenault au poste d'animatrice maison des jeunes, poste 25 h, à compter du 17 août 2020.

ADOPTÉE

R20-09-06

RÉSOLUTION POUR ANNULER LES ASSURANCES DES VENELLES HÉBERGEANT DES EMPLOYÉS (1, 3, 4, 9 ET 11, VENELLE 7)

CONSIDÉRANT que les employés logeant dans les venelles acquièrent des assurances personnelles pour leur propriété;

CONSIDÉRANT que les venelles ne sont pas la propriété de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT qu'en cas d'événement ou d'incident, les assurances de la Ville ne pourraient couvrir les dommages puisque la Ville n'est pas propriétaire;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNINANIMITÉ

D'ACCEPTER l'annulation des assurances pour les venelles hébergeant des employés (1, 3, 4, 9 et 11, Venelle 7).

ADOPTÉE

R20-09-07

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR PHILIPPE PICHET À SIGNER LE CONTRAT POUR LE PROJET DE BRIGADIER SCOLAIRE AVEC LE CENTRE DE SERVICE DU FER

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Caniapiscau a octroyé une subvention à la Ville de Fermont pour la mise en place d'un service de brigadier scolaire;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Ville de Fermont et le centre de service du fer a été préparée;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Philippe Pichet, directeur général, à signer l'entente au nom de la Ville de Fermont et à apporter des modifications au projet présenté au besoin;

ADOPTÉE

R20-09-08

RÉSOLUTION - FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES - REPORTÉE

R20-09-09

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MARTIN ST-LAURENT À SIGNER L'AVENANT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT SITUÉES DANS LA VILLE DE FERMONT ET POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R20-05-10

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil, à la séance du 11 mai 2020, ont pris connaissance de la lettre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant le renouvellement de l'entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées dans la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil acceptent tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévues à l'Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées dans la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

D'AUTORISER le MAIRE, Monsieur Martin ST-LAURENT, à signer l'avenant à l'Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées dans la Ville de Fermont;

ΕT

D'ACCEPTER tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévues à l'Entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État situées dans la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R20-09-10 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

MARTIN ST-LAURENT	MARIE PHILIPPE COUTURE
MAIRE	GREFFIÈRE